

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024 CONVOCAION DU 29 MARS 2024

Le 12 avril 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelles-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER (arrivée à 18h45 – délibération vote du compte de gestion), M CHACORNAC, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M OLIVE à M CHACORNAC
M BAERT à M CHOCRAUX
M GOHIER à Mme BROUTIN

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Mme SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°29/2024	[MACHÉS PUBLICS] Signature d'une convention de groupement de commandes avec Pévèle Carembault « fourniture et acheminement de gaz naturel, avec services associés à la fourniture ».
-----------------------------------	---

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2024_019 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février 2024, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes

« Fourniture et acheminement gaz naturel, avec services associés à la fourniture »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de
Séance du Conseil Municipal – Vendredi 12 Avril 2024

rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour :

- De participer au groupement de commandes « **Fourniture et acheminement de gaz naturel, avec services associés à la fourniture** » ;
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 15 AVR. 2024

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 15 AVR. 2024